



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville Province de Québec

Avis public

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le mardi 2 mai 2016, à 20h00, en la salle du Conseil, au 390, rue Principale, à Saint-Bernard-de-Michaudville, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété située au 125, 5^e Rang, lot numéro 3 374 533.

Cette demande vise à régulariser la situation suivante :

- Permettre l'implantation d'une maternité, d'un engraissement et d'un centre de traitement visant à accueillir 2995 porcs pour un total de 599 unités animales. Cela requiert une distance de 289.2 mètres par rapport à une maison d'habitation.
- Le règlement 2006-16, article 25.4 stipule qu'un unité d'élevage, un lieu d'entreposage d'engrais de ferme, une maison d'habitation et tout immeuble protégé, de même que l'épandage des engrais de ferme, sont assujetties aux dispositions relatives aux distances séparatrices. Ces distances séparatrices sont calculés à partir des paramètres A à H de cet article.
- La maison d'habitation la plus près est située à 194 mètres du bâtiment d'élevage projetée alors que la distance minimale est de 289.2 mètres.

La demande est de permettre l'implantation des bâtiments 95.2 mètres plus près de la maison que permis au règlement.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 2 mai 2016.

Signé et affiché à Saint-Bernard-de-Michaudville, le 5 avril 2016

Sylvie Chaput
Directrice Générale et secrétaire-trésorière